

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1590

15 juillet 2011

SOMMAIRE

Actival Partners S.A.	76274	SFPZ Luxembourg	76320
Agrifin S.A.	76275	Société du Parking d'Esch-sur-Alzette ...	76317
Alfa Diversified Payment Rights Finance Company S.A.	76274	Sotammul S.A.	76296
Amtex Corporation S.A.	76275	Stigma Funds (LUX)	76309
Amtex Corporation S.A.	76319	WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l.	76297
Brait S.A.	76319	WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l.	76297
Brizard Invest S.A.	76275	WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l.	76274
BRPV S.à.r.l.	76285	WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l.	76298
CACEIS Bank Luxembourg	76319	WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l.	76298
Chuber S.A.	76276	WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l.	76298
Courtain Holding S.A.	76299	WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.	76298
Euroclear Re	76307	WPP Luxembourg Holdings S.à.r.l.	76317
Euro Global Select SICAV	76285	WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	76307
Firebird Mongolia Holdings S.à r.l.	76308	WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	76308
Fistone S.à r.l.	76286	WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	76317
FPSPi SICAV	76296	WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l.	76308
Gibot-Deco S.à r.l.	76294	WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l. ..	76308
Glowria Luxembourg S.A.	76295	WPP Quebec Square S.à r.l.	76318
Imhotep S.A.	76297	WPP TNS US S.à r.l.	76318
Jubilaeum S.A.	76287	WPP Union Square S.à r.l.	76319
Jubilaeum S.r.l.	76287	Yoble S.A.	76318
Neuheim Management VI S.à r.l.	76300		
Nutripol Capital S.à r.l.	76299		
OME Investment S.A.	76286		
Oresys International	76295		
Red Lion Group S.A.	76309		
Remal Holding S.A.	76320		
Rika Finances	76300		
Rovi Technologies S.à r.l.	76276		
Russia Contact Center S.à r.l.	76286		

Alfa Diversified Payment Rights Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.424.

Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 31 mai 2011

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes et du réviseur externe avec effet à partir du 31 mai 2011.

Est renommé Commissaire aux comptes:

VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L., avec siège social au 43, Route d'Arlon L - 8009 Strassen, enregistré sous le numéro B52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Est renommé réviseur externe:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch L - 1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 65477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Les mandats du Commissaire aux comptes et du réviseur externe prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

A Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011077050/22.

(110086031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069323/11.

(110073778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Actival Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.099.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011068247/27.

(110075626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Amtex Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.726.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069357/10.

(110075650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Agrifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.460.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011068250/27.

(110075625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Brizard Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.182.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011068314/27.

(110075624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Chuber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.687.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011068331/27.

(110075623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Rovi Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 160.216.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Rovi Global Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6-10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et de Sociétés under section B number 157.159, here represented by Jeremie Houet, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on March 30th, 2011.

The power of attorney, after signature “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Rovi Technologies S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object is to promote technologies implementation within electronic consumer and media products, and to operate structure providing services generated by these activities.

3.2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

3.3. In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

3.4. The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company’s share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a single manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2011.

Subscription and Payment

Rovi Global Services S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-),

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Marc William ALLOY, born on February 27th, 1955, in Ohio, USA, with professional address at 2830, De La Cruz Boulevard, USA - 95050 Santa Clara, California;

- Stephen YU, born on September 3rd, 1965 in China, with professional address at 2830, De La Cruz Boulevard, USA - 95050 Santa Clara, California; and

- Philippe THIERIOT, born on April 17th, 1954, in Nancy, France, with professional address at 6-10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 6-10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Rovi Global Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 6-10 rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous la section B numéro 157.159, représentée par Jérémie Houet, juriste, avec adresse professionnelle à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 mars 2011.

Ladite procuration, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Rovi Technologies S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet la promotion de technologies pour l'électronique grand public et média, et assurant les opérations et services liées à ces activités.

3.2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.4. La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Rovi Global Services S.à r.l. représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Marc William ALLOY, né le 27 février 1955, en Ohio, USA, ayant pour adresse professionnelle 2830, De La Cruz Boulevard, USA - 95050 Santa Clara, California;

- Stephen YU, né le 3 septembre 1965, en Chine, ayant pour adresse professionnelle 2830, De La Cruz Boulevard, USA - 95050 Santa Clara, California; et

- Philippe THIERIOT, né le 17 avril 1954, à Nancy, France, ayant pour adresse professionnelle 6-10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6-10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Houet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2011. LAC/2011/16585. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011053174/464.

(110059549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

BRPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.694.

— EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société BRPV S.à r.l. (la «Société») en date du 16 mai 2011 que:

- M. Alexandre TASKIRAN, M. Thierry TRIBOULOT et M. Christian BÜHLMANN ont démissionnés de leur mandat de gérant de la Société avec effet au 16 mai 2011;

- Mr. Dominique FONTAINE demeurant professionnellement au 370 route de Longwy L-1940 Luxembourg, né à Saint Mard (B) le 19/11/1965, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 16 mai 2011.

- Mr. Herbert GROSSMANN demeurant professionnellement au 370 route de Longwy L-1940 Luxembourg, né à Luxembourg (L) le 06/10/1921, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 16 mai 2011.

- Mr. Pierre GOFFINET demeurant professionnellement au 370 route de Longwy L-1940 Luxembourg, né à Bastogne (B) le 15/09/1971, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 16 mai 2011.

- Le siège social de la Société a été transféré du 127 rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg au 370 route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 16 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011068317/24.

(110075580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Euro Global Select SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 98.994.

— *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 février 2011*

En date du 21 février 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Antoine Gilson de Rouvrex en qualité d'Administrateur,
- d'élire Monsieur Jean-Marc Servais, Luxcellence Management Company SA, 5, allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Antoine Gilson de Rouvrex, démissionnaire,
- de nommer Monsieur Jean-François Baralon en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée,

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-Marie Rinié, de Madame Isabelle Reux-Brown, de Monsieur Jean-François Baralon et de Monsieur Jean-Marc Servais, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Euro Global Select Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011068367/21.

(110075653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Fistone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 98.601.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Dépôt rectificatif L110074964.03 du 16/5/2011

Par jugement en date du 12 mai 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée FISTONE S.à r.l., n° RCS B98601, dont le siège social à L-2346 Luxembourg, 20, Carré Bonn, rue de la Poste a été dénoncé en date du 7 octobre 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Maria FARALDO TALMON, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du Tribunal de Commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 2 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Maria FARALDO TALMON

Le liquidateur

Référence de publication: 2011068411/21.

(110075636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

OME Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.243.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 29 mars 2011

Le conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Joséphine Pallett, résidant professionnellement au 40, Portman Square, London W1H6DA à Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur avec effet au 29 mars 2011.

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Nicholas Hood, né à Bromley, Royaume-Uni le 15 octobre 1974 et résidant professionnellement au 40, Portman Square, London W1H6DA à Londres, Royaume-Uni, comme nouvel administrateur de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur sa nomination définitive.

Pour extrait conforme

OME Investment S.A.

Christelle Retif / Pierre Stemper

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011068568/19.

(110075612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Russia Contact Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 109.190.

—
Le conseil de gérance de Russia Contact Center, S.à r.l., en date du 11 février 2011, a accepté la démission avec effet au 30 octobre 2010 de Monsieur Claude SCHMITZ, résidant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653

Luxembourg, de son mandat de gérant et a décidé de nommer comme remplaçant au poste de gérant avec effet au 11 février 2011 Monsieur Emmanuel PLOVIER, résidant 8, rue Racine, F-92500 Rueil-Malmaison, France, pour une durée indéterminée, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

A Luxembourg, le 17 mai 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011068627/14.

(110075645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

**Jubilaeum S.r.l., Société Anonyme,
(anc. Jubilaeum S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.890.

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JUBILAEUM S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 71890, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 934 du 8 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1327 du 10 juillet 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation d'une situation comptable de la société au 29 décembre 2010.
- 2.- Réduction du capital à concurrence de 175.000,-EUR, pour la ramener de 225.000,-EUR à 50.000,-EUR, par absorption de pertes reportés et par annulation de 35.000 actions d'une valeur nominale de 5, EUR.
- 3.- Modification de la dénomination de la société en JUBILAEUM S.R.L..
- 4.- Modification de l'objet social.
- 5.- Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2030.
- 6.- Démission des administrateurs et du commissaire de la société.
- 7.- Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".
- 8.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.
- 9.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
- 10.- Nomination de l'administrateur unique.
- 11.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable de la société au 29 décembre 2010.

Ladite situation comptable, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisée avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent soixante-quinze mille euros (175.000,-EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000,-EUR) à cinquante mille euros (50.000,-EUR), par absorption de pertes reportés à due concurrence et par annulation de trente-cinq mille (35.000) actions de cinq euros (5,-EUR) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des trente-cinq mille (35.000) actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en JUBILAEUM S.R.L.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans l'article deux des nouveaux statuts en langue italienne ci-après.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2030.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs de la société à savoir Messieurs Alex DE BERNARDI, Régis DONATI et Jacopo ROSSI et du commissaire aux comptes de la société à savoir la société à responsabilité limitée INDEPENDANT S.à r.l. et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Septième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et de transformer les actions en parts sociales.

Huitième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à I-46100 Mantova, Via Acerbi 35 (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

"STATUTO DELLA SOCIETÀ JUBILAEUM S.R.L.

Art. 1. Denominazione. La società è denominata: JUBILAEUM S.R.L..

Art. 2. Oggetto sociale. La società ha per oggetto le seguenti attività:

- l'attività di programmazione, il controllo e l'organizzazione aziendale nonché la valutazione del capitale di bilancio di imprese e di gruppi di imprese, ed in generale la raccolta, l'elaborazione dati e l'utilizzazione delle informazioni aziendali, nonché l'effettuazione di tutti quei servizi relativi all'organizzazione aziendale stessa non rientranti tra le attività professionali protette;

- l'assunzione e la cessione di partecipazioni nonché l'esercizio dell'attività di holding, non nei confronti del pubblico, ma di società controllate e collegate ai sensi dell'art. 2359 Cod. Civ.;

- l'acquisto, la vendita e la permuta dei suoli edificatori e comunque di possibile futura edificabilità e di edifici da demolire o da ristrutturare;

- l'esecuzione, con il sistema dell'appalto per conto di terzi o con il conferimento dell'appalto a terzi o con gestione diretta, di opere di urbanizzazione;

- la costruzione, con il sistema dell'appalto per conto di terzi o con il conferimento dell'appalto a terzi, o con gestione diretta, di opere edilizie ed affini di interesse sia pubblico che privato e di edifici destinati a case per abitazione e negozi, di opifici industriali, di strade, di ponti, di opere pubbliche in genere, e di edifici alberghieri;

- l'acquisto, la vendita, la permuta, la locazione e la gestione di appartamenti, negozi, opifici, immobili commerciali e strumentali in genere e di altri beni e diritti immobiliari.

La società, potrà concedere, in tutto od in parte, in affitto la propria azienda, così come potrà condurre in affitto aziende o rami d'azienda di proprietà di terzi. La società potrà compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, mobiliari, immobiliari e finanziarie, non nei confronti del pubblico e non in via prevalente, con esclusione delle attività di cui alle leggi 1/91, 52/91, 197/91, D.Leg.vo n.385/93, D.Leg.vo n.415/96, e successive modificazioni ed integrazioni, che saranno ritenute necessarie ed utili, anche indirettamente, per il raggiungimento dell'oggetto sociale, ivi compreso, l'assunzione di finanziamenti da terzi, il rilascio, in via occasionale, di fideiussioni ed altre garanzie a favore di terzi, purché strumentali all'oggetto sociale. La società, potrà, inoltre, assumere, con attività esercitata non nei confronti del pubblico e non in via prevalente, interessenze e partecipazioni in altre società od imprese aventi oggetto analogo od affine al proprio, con espressa esclusione del fine di collocamento e nei limiti previsti dal D.L. 143/91, convertito nella Legge n.197/91.

Art. 3. Sede. La società ha sede in Mantova (MN).

Art. 4. Domiciliazione. Il domicilio dei soci e degli amministratori per i loro rapporti con la società sarà quello comunicato dagli stessi alla società o comunque in alternativa quello previsto dalla legge o che risulta dalle forme pubblicitarie previste dalla legge stessa. Con delibera dell'assemblea ordinaria dei soci potrà essere previsto il libro soci, ad ogni effetto tra i soci stessi ai fini della domiciliazione.

Art. 5. Durata. La durata della società è fissata sino al 31.12.2030 (trentun dicembre duemilatrenta).

Art. 6. Capitale. Il capitale sociale è di Euro 50.000,00 (cinquantamila/00).

Possono essere conferiti nella società tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica.

Salvo per il caso di cui all'art. 2482-ter Cod. Civ., gli aumenti del capitale possono essere attuati anche mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi; in tal caso, spetta ai soci che non hanno consentito alla decisione il diritto di recesso a norma dell'art. 2473 Cod. Civ.

Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo, può essere omesso il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'art. 2482-bis, comma 2, Cod. Civ., in previsione dell'assemblea ivi indicata.

I soci potranno effettuare finanziamenti a titolo oneroso o gratuito a favore della società nei limiti e con le modalità di cui alla vigente normativa in materia. I finanziamenti saranno improduttivi di interessi salvo contraria pattuizione.

È attribuita alla competenza dei soci l'emissione dei titoli di debito di cui all'art. 2483 Cod. Civ., da adottarsi con le maggioranze di cui al successivo art. 27.

Art. 7. Trasferimento delle partecipazioni per atto tra vivi. Le partecipazioni sono divisibili. In qualsiasi caso di trasferimento delle partecipazioni, ai soci regolarmente iscritti a libro dei soci, in quanto necessario per legge o quali risultano dalle forme pubblicitarie previste dalla legge stessa, spetta il diritto di prelazione per l'acquisto.

Il socio che intende vendere o comunque trasferire la propria partecipazione dovrà darne comunicazione a tutti i soci presso il loro domicilio, stabilito ai sensi del precedente art. 4), mediante lettera raccomandata; la comunicazione deve contenere le generalità del cessionario e le condizioni della cessione, fra le quali, in particolare, il prezzo e le modalità di pagamento. I soci destinatari della comunicazione devono esercitare il diritto di prelazione facendo pervenire al socio offerente la dichiarazione di esercizio con lettera raccomandata spedita non oltre 20 (venti) giorni dalla data di invio (risultante dal timbro postale) della offerta di prelazione.

Nell'ipotesi di esercizio del diritto di prelazione da parte di più soci, la partecipazione offerta spetterà in proporzione al valore nominale della partecipazione da ciascuno di essi posseduta. Se qualcuno degli aventi diritto non esercita la prelazione il diritto spettantegli si accresce proporzionalmente a favore di quei soci che, viceversa, intendono valersene e che non vi abbiano espressamente e preventivamente rinunciato all'atto dell'esercizio della prelazione loro spettante.

Qualora nella comunicazione sia indicato come acquirente un soggetto già socio, anche ad esso è riconosciuto il diritto di esercitare la prelazione in concorso con gli altri soci.

La prelazione deve essere esercitata per il prezzo indicato dall'offerente e per l'intera partecipazione offerta. Qualora nessun socio intenda acquistare la partecipazione offerta ovvero il diritto sia esercitato solo per parte di essa, il socio offerente sarà libero di trasferire l'intera partecipazione all'acquirente indicato nella comunicazione entro 60 (sessanta) giorni dal giorno di ricevimento della comunicazione stessa da parte dei soci. Ove il trasferimento al socio non si verifichi nel termine su indicato, il socio offerente dovrà nuovamente conformarsi alle disposizioni di questo articolo.

Per il trasferimento della nuda proprietà e per il trasferimento o la costituzione di diritti reali limitati (tra cui usufrutto e pegno) sulla partecipazione, occorrerà il preventivo consenso scritto di tutti i soci; in mancanza di tale consenso, troverà applicazione quanto disposto dal presente articolo in tema di inosservanza del diritto di prelazione.

Ai sensi di questo articolo per «trasferimento» si intende il trasferimento per atto tra vivi. Nella dizione «trasferimento per atto tra vivi» s'intendono compresi tutti i negozi di alienazione nella più ampia accezione del termine e quindi, oltre alla vendita, a puro titolo esemplificativo, i contratti di permuta, conferimento, dazione in pagamento, trasferimento del mandato fiduciario e donazione.

Nell'ipotesi di trasferimento eseguito senza l'osservanza di quanto prescritto, l'acquirente non sarà legittimato all'esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi e non potrà alienare la partecipazione con effetto verso la società.

L'intestazione a società fiduciaria o la reintestazione da parte della stessa (previa eventuale esibizione del mandato fiduciario) agli effettivi proprietari non è soggetta a quanto previsto dal presente articolo.

Art. 8. Morte del socio. Il trasferimento della partecipazione mortis causa, sia a titolo particolare che universale, è disciplinato dagli articoli 2284 -2289 Cod. Civ. La procedura prevista da detti articoli sarà applicata con le seguenti modifiche e precisazioni:

- la società potrà essere continuata, anche con uno, più o tutti gli eredi del defunto;
- per la determinazione del credito spettante ai successori in caso di liquidazione si applica il successivo articolo 11.

Le decisioni circa la continuazione o la liquidazione della partecipazione saranno assunte dai soci con le maggioranze previste dal successivo articolo 27, non computandosi la partecipazione appartenente al socio defunto.

Art. 9. Recesso. I soci hanno diritto di recedere dalla società nei casi previsti dalla legge.

Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento. La raccomandata deve essere inviata entro 30 (trenta) giorni dall'iscrizione nel registro imprese della delibera che lo legittima o, se non prevista, dalla trascrizione nel libro delle decisioni dei soci della decisione che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente e del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento. Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una decisione dei soci, il recesso può essere esercitato non oltre trenta giorni dalla conoscenza del fatto da parte del socio. L'organo amministrativo è tenuto a comunicare ai soci i fatti che possono dare luogo all'esercizio del recesso entro 15 (quindici) giorni dalla data in cui ne è venuto esso stesso a conoscenza.

Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta alla sede della società. Dell'esercizio del diritto di recesso deve essere fatta annotazione nelle forme pubblicitarie previste dalla legge.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciaria operante ai sensi della legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, il diritto di recesso potrà essere esercitato dalla società fiduciaria anche solo per parte della partecipazione intestata ove la fiduciaria medesima dichiara di operare per conto di più fiduciari che hanno conferito istruzioni differenti.

Art. 10. Esclusione. Non sono previste specifiche ipotesi di esclusione del socio per giusta causa, al di fuori di quelle previste dalla legge.

Art. 11. Liquidazione delle partecipazioni. Nelle ipotesi previste dal presente atto o dalla legge, le partecipazioni saranno rimborsate al socio o ai suoi eredi in proporzione del patrimonio sociale. Il patrimonio della società è determinato dall'organo amministrativo, sentito il parere dei sindaci, se nominati, tenendo conto del valore di mercato della partecipazione riferito al giorno in cui si è verificato il fatto che legittima la liquidazione della partecipazione. Ai fini della determinazione del valore di mercato occorre aver riguardo alla consistenza patrimoniale della società e alle sue prospettive reddituali. In caso di disaccordo, si applica l'art. 2473, comma 3, Cod. Civ.

Art. 12. Amministratori. La società può essere amministrata, alternativamente, su decisione dei soci in occasione della nomina: a) da un amministratore unico; b) da un consiglio di amministrazione composto da due o più membri, secondo il numero determinato dai soci al momento della nomina; c) da due o più amministratori con poteri congiunti o disgiunti o da esercitarsi a maggioranza. Qualora vengano nominati due o più amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un consiglio di amministrazione.

Per organo amministrativo si intende l'amministratore unico, oppure il consiglio di amministrazione, oppure l'insieme di amministratori cui sia affidata congiuntamente o disgiuntamente l'amministrazione. Gli amministratori possono essere anche non soci.

Si applica agli amministratori il divieto di concorrenza di cui all'art. 2390 Cod. Civ.

Art. 13. Durata della carica, revoca, cessazione. Gli amministratori restano in carica fino a revoca o dimissioni o per il periodo determinato dai soci al momento della nomina. Gli amministratori sono rieleggibili.

La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato costituito.

Salvo quanto previsto al successivo comma, se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori gli altri provvedono a sostituirli; gli amministratori così nominati restano in carica sino alla prossima assemblea.

Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, se per qualsiasi causa viene meno la metà dei consiglieri, in caso di numero pari, o la maggioranza degli stessi, in caso di numero dispari, si applica l'art. 2386 Cod. Civ.

Nel caso di nomina di più amministratori, con poteri congiunti o disgiunti, se per qualsiasi causa viene a cessare anche un solo amministratore decadono tutti gli amministratori. Gli altri amministratori devono, entro 8 (otto) giorni, sottoporre alla decisione dei soci la nomina di un nuovo organo amministrativo; nel frattempo possono compiere solo le operazioni di ordinaria amministrazione.

Art. 14. Consiglio di amministrazione. Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio di amministrazione elegge fra i suoi membri un presidente.

Le decisioni del consiglio di amministrazione, salvo quanto previsto al successivo art. 15, possono essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto. La procedura di consultazione scritta, o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli purché sia assicurato a ciascun amministratore il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione. La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione da parte della maggioranza degli amministratori. Il procedimento deve concludersi entro 8 (otto) giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

Le decisioni del consiglio di amministrazione sono prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica, non computandosi le astensioni. Le decisioni degli amministratori devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni degli amministratori. La relativa documentazione è conservata dalla società.

Art. 15. Adunanze del consiglio di amministrazione. In caso di richiesta della maggioranza degli amministratori il consiglio di amministrazione deve deliberare in adunanza collegiale. In questo caso il presidente convoca il consiglio di amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinché tutti gli amministratori siano adeguatamente informati sulle materie da trattare.

La convocazione avviene mediante avviso spedito a tutti gli amministratori, sindaci effettivi, se nominati, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima. Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno.

Il consiglio si riunisce presso la sede sociale o anche altrove, purché in Italia o nel territorio di un altro Stato membro dell'Unione Europea.

Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i sindaci effettivi se nominati.

Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per videoconferenza, alle seguenti condizioni di cui si darà atto nei relativi verbali: a) che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo; b) che sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione; c) che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione; d) che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione, assunte con adunanza dello stesso, si richiede la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica; le deliberazioni sono prese con la maggioranza assoluta dei voti dei presenti. In caso di parità di voti, la proposta si intende respinta.

Art. 16. Poteri dell'organo amministrativo. L'organo amministrativo ha tutti i poteri per l'amministrazione della società.

Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, questo può delegare tutti o parte dei suoi poteri ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti, ovvero ad uno o più dei suoi componenti, anche disgiuntamente. In questo caso si applicano le disposizioni contenute nei commi terzo, quinto e sesto dell'art. 2381 Cod. Civ. Non possono essere delegate le attribuzioni indicate nell'art. 2475, comma 5, Cod. Civ.

Nel caso di nomina di più amministratori, al momento della nomina i poteri di amministrazione possono essere attribuiti agli stessi congiuntamente, disgiuntamente o a maggioranza, ovvero alcuni poteri di amministrazione possono essere attribuiti in via disgiunta e altri in via congiunta. In mancanza di qualsiasi precisazione nell'atto di nomina, in ordine alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, detti poteri si intendono attribuiti agli amministratori disgiuntamente tra loro. Nel caso di amministrazione congiunta, i singoli amministratori non possono compiere alcuna operazione, salvi i casi in cui si renda necessario agire con urgenza per evitare un danno alla società.

Possono essere nominati direttori, institori o procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.

Qualora l'amministrazione sia affidata disgiuntamente a più amministratori, in caso di opposizione di un amministratore all'operazione che un altro intenda compiere, competenti a decidere sull'opposizione sarà l'assemblea dei soci ai sensi del successivo art. 23.

Art. 17. Rappresentanza. L'amministratore unico ha la rappresentanza della società.

In caso di nomina del consiglio di amministrazione, la rappresentanza della società spetta al Presidente del consiglio di amministrazione, ai consiglieri delegati, se nominati, nell'ambito della delega, ed ai singoli consiglieri se specificamente previsto nella delibera da attuare o comunque in caso di necessità o impedimento del Presidente.

Nel caso di nomina di più amministratori, la rappresentanza della società spetta agli stessi congiuntamente o disgiuntamente, allo stesso modo in cui sono stati attribuiti in sede di nomina i poteri di amministrazione.

La rappresentanza della società spetta anche ai direttori, agli institori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Art. 18. Compensi degli amministratori. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

I soci possono inoltre assegnare agli amministratori un'indennità annuale in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili di bilancio, nonché determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite con decisione dei soci. In caso di nomina di un comitato esecutivo o di consiglieri delegati, il loro compenso è stabilito dal consiglio di amministrazione al momento della nomina.

Art. 19. Controllo legale dei conti. La nomina del collegio sindacale è obbligatoria nei casi previsti dal secondo e terzo comma dell'art. 2477 Cod. Civ.

Nei suddetti casi si applicano le disposizioni in tema di società per azioni.

Art. 20. Decisioni dei soci. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dal presente atto e dalla legge, in particolare dall'art. 2479 c.c., nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

Art. 21. Diritto di voto. Hanno diritto di voto i soci che risultano dalle forme pubblicitarie previste dalla legge. Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciaria operante ai sensi della legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, l'esercizio del diritto di voto da parte della società fiduciaria potrà avvenire in maniera divergente e tramite più delegati ove la fiduciaria medesima dichiara di operare per conto di più fiduciari che hanno conferito istruzioni differenti.

Art. 22. Consultazione scritta e consenso espresso per iscritto. Le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto. La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione. La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da parte di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale. Il procedimento deve concludersi entro 30 (trenta) giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

Le decisioni dei soci adottate ai sensi del presente articolo devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni dei soci.

Art. 23. Assemblea. Nel caso le decisioni abbiano ad oggetto le materie indicate nei numeri 4) e 5) dell'art. 2479 del secondo comma c.c., nonché in tutti gli altri casi espressamente previsti dalla legge o dal presente Statuto, oppure quando lo richiedono uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo capitale sociale, le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare ai sensi dell'art. 2479-bis.

L'assemblea può essere convocata dall'organo amministrativo anche fuori dalla sede sociale, purché in un luogo sito nella medesima provincia o in provincia limitrofa.

In caso di impossibilità di tutti gli amministratori o di loro inattività, l'assemblea può essere convocata dal collegio sindacale, se nominato, o anche da un socio.

L'assemblea viene convocata con avviso spedito almeno otto giorni o, se spedito successivamente, ricevuto almeno cinque giorni prima di quello fissato per l'adunanza, con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, fatto pervenire agli aventi diritto al domicilio risultante dai libri sociali. Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare. Nell'avviso di convocazione può essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione, per il caso in cui nell'adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risulti legalmente costituita; comunque anche in seconda convocazione valgono le medesime maggioranze previste per la prima convocazione.

Anche in mancanza di formale convocazione la deliberazione assembleare si intende adottata quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e i sindaci, se nominati, sono presenti o informati della riunione e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento. Se gli amministratori o i sindaci, se nominati, non partecipano all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati della riunione, su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

Art. 24. Svolgimento dell'assemblea. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione (nel caso di nomina del consiglio di amministrazione) o dall'amministratore più anziano di età (nel caso di nomina di più amministratori con poteri disgiunti o congiunti). In caso di assenza o di impedimento di questi, l'assemblea è presieduta dalla persona designata dalla maggioranza dagli intervenuti.

Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

L'assemblea dei soci può svolgersi anche in più luoghi, video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali: che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale; che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione; che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione; che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea

sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti; che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo l'ipotesi di assemblea totalitaria) i luoghi video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente ed il segretario, se nominato. In tutti i luoghi video collegati in cui si tiene la riunione dovrà essere predisposto il foglio delle presenze.

Art. 25. Deleghe. Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare, anche da soggetto non socio, per delega scritta da conservarsi agli atti della società.

Nella delega deve essere specificato il nome del rappresentante con l'indicazione di eventuali facoltà e limiti a subdelega. Se la delega viene conferita per la singola assemblea ha effetto anche per la seconda convocazione. È ammessa anche una delega a valere per più assemblee, indipendentemente dal loro ordine del giorno.

Art. 26. Verbale dell'assemblea. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario se nominato o dal notaio. Il verbale deve indicare la data dell'assemblea e, anche in allegato, l'identità dei partecipanti e il capitale rappresentato da ciascuno; deve altresì indicare le modalità e il risultato delle votazioni e deve consentire, anche per allegato, l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti o dissenzienti. Il verbale deve riportare gli esiti degli accertamenti fatti dal presidente a norma del precedente art. 24.

Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno.

Il verbale dell'assemblea, anche se redatto da notaio, deve essere trascritto, senza indugio, nel libro delle decisioni dei soci.

Art. 27. Quorum costitutivi e Deliberativi. L'assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale e delibera a maggioranza assoluta.

Nei casi previsti dai numeri 4 e 5 del secondo comma dell'art. 2479 c.c. è comunque richiesto il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno l'ottanta per cento del capitale sociale.

Restano comunque salve le altre disposizioni di legge o del presente atto che, per particolari decisioni, richiedono diverse specifiche maggioranze.

Nei casi in cui per legge o in virtù del presente atto il diritto di voto è sospeso si applica l'art. 2368, terzo comma, c.c.

Art. 28. Bilancio e utili. Gli esercizi sociali si chiudono il trentuno dicembre di ogni anno.

In tema di bilancio e di distribuzione degli utili ai soci si applica l'art. 2478-bis c.c., fatto salvo il richiamo all'art. 2364, comma 2, c.c. con riferimento al maggior termine di presentazione del bilancio e ai presupposti ivi previsti.

Art. 29. Scioglimento e liquidazione. La società si scioglie per le cause previste dalla legge. Si applicheranno le norme di cui all'art. 2484 c.c. e seguenti.

Art. 30. Clausola compromissoria. Qualsiasi controversia dovesse insorgere tra i soci ovvero tra i soci e la società che abbia ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, ad eccezione di quelle nelle quali la legge prevede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero, dovrà essere risolta da un arbitro nominato dal Presidente pro-tempore della Camera di Commercio competente in relazione alla sede legale della società, il quale dovrà provvedere alla nomina entro trenta giorni dalla richiesta fatta dalla parte più diligente. Nel caso in cui il Presidente predetto non vi provveda nel termine previsto, la nomina sarà richiesta, dalla parte più diligente, al Presidente del Tribunale del luogo in cui ha sede la società.

La sede del collegio arbitrale sarà presso il domicilio dell'arbitro.

L'arbitro dovrà decidere entro sessanta giorni dalla nomina. L'arbitro deciderà in via irrituale secondo equità.

Resta fin d'ora stabilito irrevocabilmente che le risoluzioni e determinazioni dell'arbitro vincoleranno le parti.

L'arbitro determinerà come ripartire le spese dell'arbitrato tra le parti.

Sono soggette alla disciplina sopra prevista anche le controversie promosse da amministratori, liquidatori e sindaci ovvero quelle promosse nei loro confronti, che abbiano ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale.

Per quanto non previsto, si applicano le disposizioni del decreto legislativo 17 gennaio 2003, n.5.

Le modifiche dell'atto costitutivo soppressive della presente clausola compromissoria devono essere approvate con delibera dei soci con la maggioranza di almeno i due terzi del capitale sociale. I soci assenti o dissenzienti possono, entro i successivi novanta giorni, esercitare il diritto di recesso ai sensi dell'articolo 9.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciaria operante ai sensi della legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, i soci e/o l'organo amministrativo della società, prendendo atto che l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse del fiduciante effettivo proprietario della partecipazione, si impegnano, nelle controversie relative a rapporti societari, a consentire l'estromissione della fiduciaria ai sensi dell'art. 111 c.p.c. e a proseguire il processo nei confronti del fiduciante medesimo.

Art. 31. Clausola finale. Per quanto non espressamente previsto si applicano le norme di legge in materia."

Dixième résolution

L'assemblée, après avoir délibéré de confier l'administration de la société à un administrateur unique, décide de nommer administrateur unique de la société:

Madame Marina FLISI, née à Guastalla (Italie), le 11 février 1977, demeurant à I-46019 Viadana, Via Trieste 132, Italie, numéro fiscal: FLSMRN77B51E253P,

qui restera en fonction jusqu'à la révocation et/ou démission, avec les pouvoirs fixés par les statuts.

Onzième résolution

L'assemblée décide de conférer à Madame Marina FLISI, préqualifiée, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle leur donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Sophie ERK, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2011. Relation GRE/2011/191. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056294/401.

(110062927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Gibot-Deco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R.C.S. Luxembourg B 132.589.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le trois mai.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean Jacques GIBOT, peintre, né à Marseille (France) le 1^{er} janvier 1951, demeurant à F-57970 Yutz, 28, avenue des Nations.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Il est le seul associé de la société à responsabilité limitée "GIBOT DECO S.à r.l.", avec siège social à L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2595 du 14 novembre 2007,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 132.589.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, entièrement libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Jean Jacques GIBOT, prénommé.

III.- La Société n'ayant plus d'activité, l'associé unique décide par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à son profit. L'associé unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

L'associé unique déclare en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Luxembourg.

L'associé unique déclare également être le seul bénéficiaire économique de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant unique de la Société est accordée à Monsieur Jean Jacques GIBOT, prénommé.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée de l'associé unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean Jacques GIBOT, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 mai 2011. Relation: LAC/2011/20292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 mai 2011.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2011068440/44.

(110075577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Glowria Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 137.105.

—
Extrait du Procès-Verbal de la décision extraordinaire de l'actionnaire en date du 27 janvier 2011

L'actionnaire unique décide:

- de transférer le siège social de la société du 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

- d'accepter la démission de la société European Management Fiduciary S.A., de sa fonction de commissaire aux comptes et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société MPM International S.A. ayant son siège social 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702. La société MPM International S.A. terminera le mandat de la société European Management Fiduciary S.A. démissionnaire, et son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011068442/20.

(110075654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Oresys International, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.852.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2011

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur René MANDEL de son poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et nomme Monsieur Patrick LELUC, né le 21/09/1962 à Bourg-en-Bresse, demeurant 96, rue de Miromesnil F-75008 PARIS en tant que nouvel Administrateur pour une période statutaire de six ans.

Le mandat de Monsieur Patrick LELUC prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2017.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Yves SALOMON et Nicolas GARIN ainsi que celui du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2017.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Yves SALOMON
- Monsieur Nicolas GARIN
- Monsieur Patrick LELUC

Monsieur Yves SALOMON est nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur René MANDEL démissionnaire.

Le commissaire aux Comptes est: LUX-AUDIT S.A., établi à Luxembourg

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour ORESYS INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2011068572/26.

(110075639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Sotammul S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 138.521.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 14 avril 2011

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de la société European Management Fiduciary S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société MPM International S.A. ayant son siège social 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702. La société MPM International S.A. terminera le mandat de la société European Management Fiduciary S.A. démissionnaire, et son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011068658/20.

(110075655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

FPSPi SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.873.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 Mai 2011

En date du 6 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur José Benjamin Longrée en date du 22 octobre 2010, en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration,

- d'accepter les démissions de Messieurs Mauro Bossola, Stefano Del Punta, Claudio Graziano, Stefano Lorenzi en date du 6 décembre 2010 en qualité d'Administrateurs du Conseil d'Administration,

- d'accepter la démission de Madame Francesca De Bartolomeo en date du 18 janvier 2011 en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration,

- de ratifier la cooptation de Monsieur Pierre Cimino en date du 19 novembre 2010, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur José Benjamin Longrée, démissionnaire,

- de ratifier les cooptations de Messieurs Marco Boero, Piero Scalerandi en date du 22 décembre 2010, en qualité d'Administrateurs, en remplacement de Messieurs Mauro Bossola et Stefano Del Punta démissionnaires,

- de ratifier la cooptation de Monsieur Danilo Vitali en date du 14 février 2011, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Francesca De Bartolomeo, démissionnaire,

- de renouveler les mandats de Monsieur Prospero Albesiano, de Monsieur Giancarlo Ferraris, de Monsieur Marco Boero, de Monsieur Piero Scalerandi, de Monsieur Pierre Cimino, et de Monsieur Danilo Vitali en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FPSPi Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011077152/28.

(110086075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.492.

Il est à noter que Monsieur Thierry Lenders, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 75, Avenue du Directoire, B-1180 Uccle.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011069322/14.

(110074222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.483.

Il est à noter que Monsieur Thierry Lenders, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 75, Avenue du Directoire, B-1180 Uccle.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011069324/14.

(110074223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Imhotep S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 58.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 80.324.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au siège social de la société en date du 1^{er} avril 2011

Délibérations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de M. Valéry SEILLIER, de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de nommer comme nouvel administrateur:

- Monsieur Julien BRUNEL, employé privée, né à Nancy (France) le 11 Janvier 1984, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon,

Son mandat d'administrateur expirera le 31 Mars 2014.

Il est également porté à la connaissance des tiers les points suivants:

- L'adresse professionnelle de Monsieur Pascal Brunel, administrateur et administrateur délégué, est dorénavant la suivante : 21, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

- L'adresse professionnelle de Mademoiselle Carole MARTIN, administrateur, est dorénavant la suivante: 21, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2011077182/26.

(110086092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.207.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.627.

Il est à noter que Monsieur Thierry Lenders, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 75, Avenue du Directoire, B-1180 Uccle et que Monsieur Michel De Bodt, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 18A, Avenue de la Petite Espinette, B-1180 Uccle.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Germany Holdings 3 S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011069328/15.

(110074082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.550.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.398.

Il est à noter que Monsieur Thierry Lenders, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 75, Avenue du Directoire, B-1180 Uccle.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011069325/14.

(110074084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.085.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069326/11.

(110073782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.085.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.456.

Il est à noter que Monsieur Thierry Lenders, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 75, Avenue du Directoire, B-1180 Uccle.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Germany Holdings 2 S.a r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011069327/14.

(110074083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Courtain Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.553.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1^{er} juin 2011.

Résolution:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas renommer Mr Sandro Capuzzo, employé privé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur et président ainsi que Mr Stefano De Meo, employé privé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, président
- Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur
- Madame Hélène MERCIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L -1140 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011077117/29.

(110085837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Nutripol Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.641.

Der Unterzeichnete:

Peter Klaas Jan van den Broecke, notaris (Notar) mit Amtssitz in Culemborg (Niederlande), erklärt im Hinblick auf die Satzung (die "Satzung") der Gesellschaft Vabo Participaties B.V., eine nach niederländischem Recht errichtete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) mit Sitz in Culemborg (Niederlande) (die "Gesellschaft"), wie folgt:

(i) die Satzung wurde zuletzt (vollständig) geändert, durch eine Urkunde (die "Urkunde"), die am 6. Mai 2011 durch Peter Klaas Jan van den Broecke, notaris (Notar) mit Amtssitz in Culemborg (Niederlande) beurkundet wurde;

laut der Urkunde wurde die ministerielle Unbedenklichkeitserklärung für diese Satzungsänderung ausgestellt am 10. März 2011 unter der Nummer B.V. 491436;

(ii) laut der Urkunde wurde die Gesellschaft

von: Vabo Participaties B.V. (vorher) mit Geschäftsanschrift Ant van Diemenstraat 36, NL-4104 AE Culemborg (Niederlande), eingetragen im Handelsregister der niederländischen Industrie-und Handelskammern unter Nummer 11013275, in: Aquila Participaties B.V. (Handelsregister Nummer der niederländischen Industrie-und Handelskammern: 11013275) umgenannt.

Bei der Erteilung der obigen Aussagen enthalten unter (i) und (ii), basierte ich, Peter Klaas Jan van den Broecke, notaris (Notar), die Bemerkungen ausschließlich auf den Angaben in dem Extrakt aus dem niederländischem Handelsregister von

der Eintragung der Gesellschaft, von dem eine Kopie als Anlage dieser Erklärung beigefügt wird, und auf eine offizielle Abschrift der Urkunde.

Diese Erklärung wurde ausschließlich abgegeben mit dem Ziel, die Verarbeitung der oben unter (ii) genannten Umbenennung in jedem öffentlichen Register in dem die Gesellschaft registriert ist, darunter besonders als Geschäftsführer, Klasse A, der Gesellschaft Nutripol Capital S.à.r.l. (B 144.641) im Handels-und Firmenverzeichnis (Registre de Commerce et des Sociétés) in Luxemburg.

Unterzeichnet in Culemborg (Niederlande) am 25. Mai 2011.

Mr. P.K.J. van den Broecke

Notaris

Référence de publication: 2011077272/32.

(110085811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Rika Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.452.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 17 mai 2011 que:

- L'assemblée a décidé de renommer les administrateurs suivants, dont leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2011 de la Société:

* Monsieur Paul van Baarle

* Monsieur Jorge Pérez Lozano

* Madame Xenia Kotoula

* Monsieur Ian Baker

- L'assemblée a décidé de renommer L'Alliance Révision SARL en tant que commissaire aux comptes, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, dont son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2011 de la Société.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 4 mai 2011 a décidé de renouveler le mandat de Madame Xenia Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce) et demeurant professionnellement 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011077314/26.

(110085652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Neuheim Management VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.479.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Neuheim Investments Six Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940813,

here represented by Ms Suzana Guzu, employee, having her professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on February 28, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may act as a general partner of any entity.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “Neuheim Management VI S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated Category A Managers and Category B Managers.

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Neuheim Investments Six Holdings, LLC, prenamed	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. *The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:*

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Neuheim Investments Six Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existante selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4940813,

ici représentée par Mlle Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senninberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 février 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de toute entité.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Neuheim Management VI S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2011.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Neuheim Investments Six Holdings LLC, susnommée	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euro (EUR 1.200,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Clarence Terry, gérant de société, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Lynn Skillen, gérant de société, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- Mme Isabelle Arker, gérant de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg;
- Mme Noëlla Antoine, gérant de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire. (signé) Guzu, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2011. Relation: EAC/2011/3581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011057988/357.

(110064923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Euroclear Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.425.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenu au siège social de la société au Luxembourg, le 19 mai 2011 à 10:00.

L'Assemblée Générale a décidé de ré-élire comme membres du Conseil d'Administration Messieurs:

- Nigel Wicks, domicilié en Grande Bretagne, Steeple Ashton, Lime Grove, West Clandon, GU4 7UT, Guilford, Surrey;
- Jacques Loesch, 35 Avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Junichi Ishii, Parc d'Activités Sydrall, 1B, L-5365 Munsbach.
- Tsutomu Hattori, Route d'Arlon 287, L-1150 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée Générale a décidé de ré-élire PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes dont le mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Euroclear Re
Jane Sidnell

Référence de publication: 2011076599/21.

(110083999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.079.445.800,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.206.

Il est à noter que le siège social de la société Louiseholding SAS, associé de la Société, a été transféré au 32-34, rue Marbeuf, 75008 Paris, France.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.
Anne Ehrismann
Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011069329/14.

(110074216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.079.445.800,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.206.

Il est à noter que Monsieur Thierry Lenders, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 75, Avenue du Directoire, B-1180 Uccle.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011069330/14.

(110074216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Firebird Mongolia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 154.863.

EXTRAIT

En date du 13 mai 2011, l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Anthony MILEWSKI en tant que gérant de la Société.

L'associé unique a également nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

Monsieur Steven GORELIK, né le 8 décembre 1979 à Bobruisk, Belarus, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Steven GORELIK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Pour Firebird Mongolia Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2011071209/19.

(110079453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 7.555.470,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.527.

Il est à noter que Monsieur Thierry Lenders, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 75, Avenue du Directoire, B-1180 Uccle.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg IH 2001 Holdings S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011069331/14.

(110074214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.496.371.300,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.208.

Il est à noter que Monsieur Thierry Lenders, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 75, Avenue du Directoire, B-1180 Uccle.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l.
Anne Ehrismann
Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011069332/14.

(110074215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Stigma Funds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 154.869.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 27 avril 2011 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Siamak SIASSI, président, avec adresse professionnelle au 4, place du Molard, CH-1204 Genève, Suisse
- Xavier HIMMER, administrateur, avec adresse professionnelle au 4, place du Molard, CH-1204 Genève, Suisse
- Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg
- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg
- Armelle MOULIN, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg

2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 1^{er} juin 2011.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011077327/26.

(110085631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Red Lion Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 160.830.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of May.

Before Us Maitre Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The undersigned, Nadine Riedel, with identity number CGOC84HFP, residing at Eppenreuth 40, 95032 HOF, Germany, hereby represented by Ms. Fiona FINNEGAN, with professional address at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of proxy.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "Red Lion Group S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital

5. Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (EUR 310.-) each.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or Sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least one member (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least one Director. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the Company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, every first Monday of May or any subsequent day if it is a bank holiday, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg to be held in the first place in 2012.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2011.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

“Nadine Riedel”, prenamed: hundred (100) shares.

Total: one hundred (100) shares.

100% of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

I. The number of directors is set at one (1).

The following person has been elected as director until the annual meeting of shareholders to be held in 2012:

Ms. Nadine RIEDEL, company director, residing at Eppenreuth 40, 95032 HOF, Germany.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2012:

Modern Treuhand SA, company registration number B 86.166, with registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

III. The registered office of the Company is established at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Melle. Nadine Riedel, avec le numéro d'identité CGOC84HFP, demeurant au 40 Eppenreuth, 95032 HOF, Allemagne, représentée par Melle Fiona FINNEGAN, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Cette procuration, signée du comparant et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société anonyme unipersonnelle régie par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

Statuts

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «Red Lion Group S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. Le seul objet de la société est la prise de participations à Luxembourg et/ou des sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction de son portefeuille.

De façon générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, pouvant en favoriser l'extension et le développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisés en cent (100) actions avec une valeur nominative de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'Administration, Réviseurs d'entreprises

9. Conseil d'Administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé d'un membre au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (l'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins un Administrateur. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet

et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, le premier lundi du mois de mai ou le jour suivant si ce jour est férié, à l'endroit indiqué dans les convocations, et ce pour la première fois en 2012.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2011.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

"Nadine Riedel", prénommé: cent (100) actions.

Total: cent (100) actions.

100% de ces actions ont été libérés par versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31,000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

I. Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1).

A été appelée aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2012:

Melle Nadine RIEDEL, directeur de société, demeurant à Eppenreuth 40, D-95032 HOF, Allemagne.

II. Le nombre de commissaires statutaires est fixé à un (1). A été appelée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2012:

Modern Treuhand SA, société enregistrée sous le numéro B 86.166, avec le siège social situé au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

III. Le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNINGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21282. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 13 juin 2011.

Référence de publication: 2011066397/406.

(110074818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

WPP Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.914.733.590,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.028.

Il est à noter que le siège social de la société TNS NFO UK Limited, associé de la Société, a été transféré au 27, Farm Street, W1J 5RJ Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011069333/14.

(110074218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.054.054.250,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.124.

Il est à noter que Monsieur Thierry Lenders, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 75, Avenue du Directoire, B-1180 Uccle.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011069334/14.

(110074217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

S P E S A, Société du Parking d'Esch-sur-Alzette, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 104.610.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 mai 2011

L'assemblée générale ordinaire a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, conformément à l'article 12 des statuts, nomme comme administrateurs de la société pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

Welter Josy, né le 10.01.1924 à Luxembourg, demeurant à 10, rue Génistre, L-1623 Luxembourg

Société du Parking Guillaume SA., no RCS Luxembourg B 15590, siège social; 24B, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, représentée par Welter Josy, né le 10.01.1924 à Luxembourg, demeurant à 10, rue Génistre, L-1623 Luxembourg

Cazzaro Jean, né le 12 février 1949 à Esch sur Alzette, demeurant à 1, Birkewee, L-3896 Foetz

Finck Jean-Claude, né le 22 janvier 1956 à Pétange, demeurant à p.a. BCEE 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg

Linster Gaston, né le 7 mai 1931 à Luxembourg, demeurant à 68, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg

Molé Jean-Pierre, né le 28 décembre 1945 à Aincourt(France), demeurant à p.a. Société du Parking Guillaume S.A., 4a, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg

Muller Hubert, né le 10 septembre 1935 à Metz, demeurant à 72, boulevard St. Symphorien, F-57050 Longeville-les-Metz

Muller Sandrine, née le 11 mars 1967 à Metz, demeurant à 14, rue des Bénédictins F-57000 Metz

Reinard Claude, né le 9 juillet 1929 à Luxembourg, demeurant à 70, rue Prince Henri, L-7230 Helmsange

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2011077341/26.

(110086088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

WPP Quebec Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 144.463.

Il est à noter que Monsieur Thierry Lenders, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 75, Avenue du Directoire, B-1180 Uccle.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Quebec Square S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un mandataire

Référence de publication: 2011069335/14.

(110074081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 480.043.400,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.293.

Il est à noter que le siège social de la société TNS NFO UK Limited, associé de la Société, a été transféré au 27, Farm Street, W1J 5RJ Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP TNS US S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011069336/14.

(110074213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Yoble S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.579.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011069341/12.

(110073678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Brait S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.861.

—
Monsieur Jean BODONI a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société Brait S.A. avec effet au 4 mai 2011.

Luxembourg.

Pour BRAIT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Valérie Wozniak / Antonio Intini

Référence de publication: 2011069364/15.

(110075320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

WPP Union Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.245.250,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.911.

—
Il est à noter que Monsieur Thierry Lenders, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 75, Avenue du Directoire, B-1180 Uccle.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Union Square S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un mandataire

Référence de publication: 2011069337/14.

(110074080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Amtex Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.726.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011069358/10.

(110075651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CACEIS BANK

Monique J.E. Lodewijckx / Jean-Pierre Valentini
Company Secretary Department / Company Secretary

Référence de publication: 2011069365/12.

(110075640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Remal Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.887.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 décembre 2010

Résolutions:

L'assemblée prend acte de et accepte les démissions de Monsieur Francesco MOLARO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur, de Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L - 1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et de Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat:

- Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'administrateur et de président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société;
- Madame Hélène MERCIER, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société.

Leur mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2013 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2011077310/32.

(110085836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

SFPZ Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.164.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE
Signature
Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011078141/12.

(110085700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.
